



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-01 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES  
DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS  
INDEMNITE DE FONCTIONS DES ELUS**

- Présentation de la réglementation pour la fixation des indemnités de fonction des Elus Municipaux
- Fixation des montants d'indemnités
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire communique au Conseil Municipal les délégations de fonctions qu'il a consenties à 3 Adjointes conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait lecture des 3 arrêtés de délégations de fonctions qui n'emportent pas délégations de signatures. Il précise qu'un Adjoint ne doit pas empiéter sur les délégations de fonctions des autres Adjointes et qu'en cas d'empêchement ou d'absence, l'ensemble des missions déléguées aux Adjointes reviennent de droit au Maire. Le Maire peut également se substituer à ses délégués.

Il présente à l'assemblée délibérante la réglementation en matière de fixation des indemnités des Elus.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-01 du 27 janvier 2023 maintenant la 1<sup>ère</sup> Adjointe dans ses fonctions,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-02 du 27 janvier 2023 maintenant le 2<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27-04 du 27 janvier 2023 fixant à 4 le nombre d'Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27.05 du 27 janvier 2023 procédant à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.01.27.06 du 27 janvier 2023 procédant à l'élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint,

Vu les arrêtés du Maire portant délégations de fonctions à 3 Adjoints à compter du 08 février 2023,

Considérant qu'au regard des délégations confiées à 3 Adjoints, il y a lieu d'attribuer des indemnités de fonctions et d'en fixer le montant,

Vu la strate démographique de la Commune de Mohon (500 à 999 habitants),

Vu l'enveloppe globale calculée sur l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire et aux Adjoints et figurant sur le tableau annexe joint à la présente délibération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	14
CONTRE	00

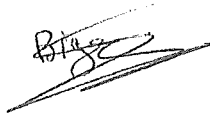
- décide d'attribuer une indemnité au Maire qui est de droit et sans débat fixée au maximum,
- décide d'attribuer une indemnité à 3 Adjoints au Maire avec un pourcentage équitable des taux d'indemnités,

- approuve le montant des indemnités de fonctions proposées dans le tableau ci-annexé à la présente délibération,
- les taux sont fixés en pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et seront automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.
- les mesures relatives à l'indemnité du Maire sont maintenues conformément à la délibération N° 2020.09.18.06 du 18 septembre 2020.
- les mesures relatives aux indemnités des 3 Adjoints au Maire ayant reçu délégations de fonctions sont applicables à compter du 08 février 2023.
- la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif, au chapitre 65 – article 65311.
- la périodicité de versement des indemnités de fonctions des Elus reste trimestrielle conformément à la délibération N° 2020.09.18.06 du 18 septembre 2020.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX**

Article L2123-20-1-III « Toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres Membres du Conseil Municipal ».

Arrondissement de PONTIVY  
 Commune de MOHON

Population Totale : 993

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale brute (maximum autorisé) : 2 914 euros 48

soit 1 622 euros 29 pour le Maire et 1 292 euros 19 pour les Adjoints au Maire ayant reçu délégation.

Indemnité du Maire

Nom et prénom du bénéficiaire	Taux de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
Mr MAHIEUX Francis	40,30%	1 622 euros 29

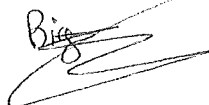
Indemnité des Adjoints au Maire ayant reçu délégation de fonctions

Nom et prénom des bénéficiaires	Taux de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
2ème Adjoint : Mr PERNEL Bernard	10,70%	430 euros 73
3ème Adjoint : Mr BOUTE Jean-Louis	10,70%	430 euros 73
4ème Adjoint : Mr LE QUEUX Pascal	10,70%	430 euros 73

**TOTAL GENERAL : 2 914 euros 48**

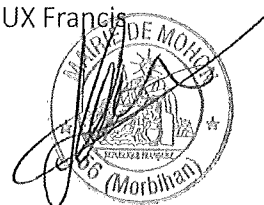
Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis

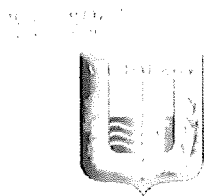


Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le / 6 MARS 2023

ID : 056-215601345-20230217-7DEL2023-AR



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le / 6 MARS 2023  
ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION DCM2023.02.17-02 – COMMISSIONS COMMUNALES**

- Proposition de réorganisation des commissions communales
- Fixation du nombre de membres et élections des membres
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

### **Exposé**

Le Maire rappelle que par délibération N° 2020.07.13-04 du 13 juillet 2020, neuf commissions communales avaient été mises en place. Par souci d'efficacité, il propose d'en réduire le nombre à trois (Commissions A ; B et C) et de les réorganiser.

Il propose également que le Maire, Président de droit de chaque commission, soit assisté d'un Adjoint ayant délégation dans le domaine de chaque commission comme Vice-Président (l'élection aura lieu lors de la première réunion de chaque commission) à chaque commission et propose qu'un membre du Conseil Municipal participera à une seule commission à laquelle il est engagé pour plus d'efficacité et de présence aux réunions.

Il propose de fixer le nombre de membres de chaque Commission comme suit :

- Commission A : 6 Membres
- Commission B : 6 Membres
- Commission C : 5 Membres

Il propose de ne pas créer une commission « Finances » au motif que par intérêt pour la mise en place d'une gouvernance partagée, toutes les commissions seront invitées à participer à la réunion de préparation budgétaire et chaque commission aura au préalable travaillé les dossiers afin de prévoir les crédits budgétaires ou étudié les dossiers relevant de sa compétence et nécessitant un avis d'un point de vue financier.

### **LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres,



Considérant que ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et que celles-ci sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du Conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales,

Considérant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions et que lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00

- Accepte de réduire le nombre de commissions communales à 3 avec les missions figurants sur le tableau annexé à la présente délibération,

- Fixe le nombre de membres de chaque commission comme proposé par le Maire,

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

**/ 6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

- Donne un favorable aux autres propositions du Maire sur la composition de chaque commission et la réunion de toutes les commissions en remplacement d'une commission « finances ».

- Procède à l'élection des membres des 3 Commissions communales.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

**6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

## TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION A	COMMISSION B	COMMISSION C
<i>Affaires scolaires Cantine/Garderie municipales Patrimoine et embellissement Bâtiments Bois Hygiène et sécurité au travail</i>	<i>Voirie Réseaux Environnement Assainissement Chemins ruraux Erosion</i>	<i>Informations et communications Bulletins municipaux mensuels et annuels Site internet communal Site facebook Application panneapocket Totem digital interactif pour l'affichage légal Sports et loisirs Relations avec les Associations communales ou extérieures</i>
6 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux	6 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux	5 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux
<b>MAHIEUX Francis</b>	<b>MAHIEUX Francis</b>	<b>MAHIEUX Francis</b>
<b>BOUTE Jean-Louis</b>	<b>LE QUEUX Pascal</b>	<b>PERNEL Bernard</b>
<b>BOUTE Marie-Annick</b>	<b>BIGORGNE Cédric</b>	<b>CHASLES Vanessa</b>
<b>JEHANNIN Claudine</b>	<b>CLERO Anne-Marie</b>	<b>DOLO Anne-Marie</b>
<b>MICHEL Yannick</b>	<b>DE CANCELLIS Georges</b>	<b>OLSEN Nadine</b>
<b>ROQUEFORT Olivier</b>	<b>DE LA PORTE DES VAUX Pierre</b>	

Le Secrétaire de séance,  
Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,  
Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

0303 09AM 03



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **6 MARS 2023**  
ID : 056-215601345-20230217-9DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-03 – COMITE CONSULTATIF CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES (CCCAS)**

- Election des membres Elus
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire rappelle que par délibération N° 2020.07.13-10 du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des Membres du Conseil Municipal devant siéger au sein du Comité Consultatif Chargé des Affaires Sociales.

Il propose de fixer le nombre de membres Elus à 6 dont le Maire et qui serait assisté par l'Adjoint ayant reçu délégations de fonctions dans le domaine du Comité.

Le Maire propose de maintenir les membres nommés déjà en place au sein du Comité Consultatif Chargé des Affaires Sociales (CCCAS) suite aux délibérations du Conseil Municipal N° 2020.07.31-07 du 31 juillet 2020 et N° 2020.09.18-14 du 18 septembre 2020.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à la nomination des Membres Elus.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00

- Fixe le nombre de membres Elus à 6 et décide le maintien des membres nommés déjà en place.
- Prend acte que le Comité sera présidé par le Maire et assisté de l'Adjoint ayant reçu délégations de fonctions dans le domaine de compétence du Comité,
- Procède à l'élection des Membres Elus qui intégreront le Comité comme suit :

### COMITE CONSULTATIF CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES (CCCAS)

#### Missions :

Validation des dossiers d'aide sociale  
Préparation et organisation des repas annuels des Aînés  
Choix du colis ou autre de fin d'année pour les Aînés

### COMPOSITION

MEMBRES ELUS	MEMBRES NOMMES
MAHIEUX Francis	DAVID Frédérique
PERNEL Bernard	LALYCAN Claudine
BIGORGNE Cédric	LE NET Jean-Michel
BOUTE Jean-Louis	MOCHEL Josiane
DOLO Anne-Marie	NORMAND Michelle
LE QUEUX Pascal	SUREL Monique

ESG&E 2023 9

Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **16 MARS 2023**  
ID : 056-215601343-20230214-30-EL2023-AR

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





ESUS 20AM 03



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-10DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-04 – DELEGUES OU REPRESENTANTS AUPRES DE SYNDICATS  
OU DIVERSES INSTANCES ET REFERENTS**

- Election pour les postes vacants

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du Conseil Municipal :  
N° 2020.07.13.05 ; N° 2020.07.13.06 ; 2020.07.13.07 ; N° 2020.07.13.08 ; N°  
2020.07.13.09 du 13 juillet 2020

N° 2020.09.18.13 du 18 septembre 2020

N° 2020.10.16.03 du 16 octobre 2020

N° 2021.06.04.05 du 4 juin 2021

N° 2021.06.17.06 du 17 juin 2021

N° 2021.09.10.13 du 10 septembre 2021

N° 2020.10.16.03 du 16 octobre 2020

et N° 2022.06.17.06 du 17 juin 2022 le Conseil Municipal a nommé des délégués ou  
Représentants auprès de Syndicats ou diverses instances ou nommé des référents

Suite à la vacance de certains postes, il invite le Conseil Municipal à procéder à des  
nominations pour pourvoir à ces postes vacants.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1411-5-II, L 1414-1 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
relatifs aux marchés publics,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu  
de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut  
décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux  
présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode  
de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00

- Procède à l'élection des Membres du Conseil Municipal qui agiront en qualité de Délégués, Représentants, Référénts sur les postes vacants comme fixé ci-après dans le tableau annexé à la présente délibération.
- Décide de supprimer le Comité de pilotage pour le Conseil Municipal des Jeunes.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

**16 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-10DEL2023-AR

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGUES OU REPRESENTANTS DE MOHON AUPRES DE  
SYNDICATS OU DIVERSES INSTANCES ET REFERENTS**

<b>COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS</b>	MAHIEUX Francis, Maire LE QUEUX Pascal, Membre titulaire BOUTE Marie-Annick, Membre titulaire ROQUEFORT Olivier, Membre titulaire  CLERO Anne-Marie, Membre suppléante PERNEL Bernard, Membre suppléant BOUTE Jean-Louis, Membre suppléant
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN (SDEM)</b>	CLERO Anne-Marie PERNEL Bernard
<b>COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) pour le Personnel Communal</b>	<u>MAHIEUX Francis</u>
<b>MISSION LOCALE</b>	MAHIEUX Francis CLERO Anne-Marie
<b>REPRESENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OGEC DU RPI (Ecole privée de Mohon)</b>	<u>CLERO Anne-Marie</u>
<b>REFERENTS SECURITE ROUTIERE</b>	PERNEL Bernard CLERO Anne-Marie, suppléante
<b>REFERENTS FDGDON (frelons asiatiques)</b>	BOUTE Marie-Annick ROQUEFORT Olivier
<b>REFERENT ELECTRICITE</b>	PERNEL Bernard
<b>REFERENTE ADDICTIONS</b>	<u>DOLO Anne-Marie</u>
<b>REFERENTE EUROPE</b>	CLERO Anne-Marie
<b>REFERENT ACCESSIBILITE</b>	ROQUEFORT Olivier
<b>REFERENTE MOBILITE</b>	BOUTE Marie-Annick
<b>CORRESPONDANT DEFENSE</b>	PERNEL Bernard
<b>CORRESPONDANT MEMOIRE</b>	PERNEL Bernard

ESM 2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **6 MARS 2023**  
ID : 056-215601345-20230217-10DEL2023-AR

<b>CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (par arrêté du Maire)</b>	PERNEL Bernard
<b>REFERENT CEREMA</b>	<b><u>MAHIEUX Francis</u></b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIF</b>	BOUTE Jean-Louis LE QUEUX Pascal BOUTE Marie-Annick ROQUEFORT Olivier  DESNE Angèle (citoyenne mohonnaise)
<b>GROUPE DE TRAVAIL ELUS/AGENTS POUR LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS</b>	LE QUEUX Pascal BOUTE Marie-Annick 3 Agents du service technique
<b>COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE DES ELECTIONS (hors délibération)</b>	<u>Membres du Conseil Municipal (dans l'ordre du tableau) :</u>  <b><u>BIGORGNE Cédric</u></b> , Membre titulaire <b><u>DOLO Anne-Marie</u></b> , Membre suppléante  <u>Déléguées du Préfet :</u>  CHEREL Marie-France, déléguée titulaire DUCRET Janine, déléguée suppléante  <u>Déléguées du Tribunal Judiciaire :</u>  KERDAL Marie-Thérèse, déléguée titulaire LE CADRE Léa, déléguée suppléante

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le / 6 MARS 2023  
ID : 056-215601345-20230217-10DEL2023-AR



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
 17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-05 – BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN**

- Proposition de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Bernard PERNEL

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint en charge des affaires sociales.

Monsieur PERNEL fait lecture du courrier de la Banque Alimentaire du Morbihan en date du 19 décembre 2022 relatif à la demande d'adhésion à son Association en vue d'apporter une aide alimentaire selon les besoins par la distribution de denrées collectées et d'apporter une aide pour la mise en œuvre d'un accompagnement adapté ainsi qu'à la mise en place d'actions d'insertion et d'intégration sociales et de formation.

Pour accéder à ces services, il est nécessaire d'adhérer moyennant une cotisation annuelle de 80 euros.

Monsieur PERNEL propose le renouvellement de l'adhésion afin de permettre à des familles Mohonnaises de pouvoir en bénéficier,

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

Compte-tenu de la nécessité d'adhérer pour permettre à des familles Mohonnaises de pouvoir bénéficier de ces services auprès de la Banque Alimentaire du Morbihan,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :



PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00

- DECIDE de renouveler l'adhésion auprès de la Banque Alimentaire du Morbihan pour l'année 2023.

- CHARGE le Maire de procéder au règlement de la cotisation annuelle de 80 euros.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-11DEL2023-AR

CSUS 2023 0 1



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le / 6 MARS 2023  
ID : 056-215601345-20230217-12DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-06 – COLLEGE SAINTE ANNE- LA TRINITE PORHOET –  
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE EN AVRIL 2023**

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis BOUTE, Troisième Adjoint en charge des affaires scolaires

Monsieur BOUTE présente la demande du Collège Sainte Anne à la Trinité Porhoët qui sollicite une aide financière pour subventionner un voyage en Angleterre du 10 au 14 avril 2023 pour 17 élèves domiciliés à MOHON.

Le coût de chaque participation familiale s'élève à 430 euros. Le Maire propose d'allouer 40 euros par élève.

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	11
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>11</b>
CONTRE	00

CSUS 2023 01 1

Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **16 MARS 2023**  
ID : 056-21560135-20220303-DEL2023-AR

- DECIDE de verser une participation de 50 euros par élève. La somme sera versée au Collège sur production de la liste des élèves qui auront participé au voyage.

- PROPOSE aux familles qui rencontreraient des difficultés financières pour financer ce voyage de déposer une demande d'aide auprès du Comité Consultatif Chargé des Affaires Sociales (CCCAS)

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

**6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-12DEL2023-AR



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
 17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-07 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

- Demande d'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 et notamment pour l'achat de mobilier de bureau pour les Adjoints au Maire  
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 1 164 653 euros – 61 328,44 euros = 1 103 324,56 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 000 euros TTC (< 25 % x 1 103 324,56 euros)

La dépense d'investissement concernée concerne :

- achat d'une table de réunion pour les Adjoints au Maire : 1 000 euros TTC maximum (article 2184- opération 103 « Mairie » - matériel de bureau et mobilier)



**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
<b>POUR</b>	<b>12</b>
CONTRE	00

- DECIDE d'accepter la proposition du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-13DEL2023-AR



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-08 – DEMANDE DE DON POUR STAGE A L'ETRANGER**

- Présentation de la demande

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur PRESSARD Titouan en date du 5 janvier 2023 par lequel il sollicite un don auprès de la Commune afin de l'aider à financer un stage de six mois à l'étranger dans le cadre de ses études supérieures.

Le Maire propose de lui attribuer la somme de 150 euros.

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
<b>POUR</b>	<b>12</b>
CONTRE	02

- DECIDE d'accorder la somme de 150 euros à Monsieur PRESSARD Titouan pour l'aider à financer son stage.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du

CSOS CHAM 01

Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **16 MARS 2023**  
ID : 056-215601349-20230217-DEL2023-AR

7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **6 MARS 2023**  
ID : 056-215601345-20230217-14DEL2023-AR

15/03/2023 17:11



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **16 MARS 2023**  
ID : 056-2156014432020021-2023-0001-DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-09 – ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE HABILITATION DU CDG 56**

- Proposition du CDG 56 de participer à la consultation pour la souscription d'un contrat groupé d'assurance pour les risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 – demande d'habilitation au CDG 56
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire expose l'opportunité pour la Commune de MOHON de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du Personnel garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses Agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que si au terme de la consultation menée par le CDG 56, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat. Actuellement un contrat d'assurance a été signé par la Commune avec Groupama Assurances avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00



- DECIDE d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan à souscrire pour le compte de la Commune de MOHON des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs Collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▶ **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL**

- Décès
- Accidents du travail – maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

▶ **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC**

- Accidents du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'Agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune de MOHON une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Régime du contrat : capitalisation

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le / **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-15DEL2023-AR



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
 17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-10 – PLOERMEL COMMUNAUTE – PROPOSITION DE  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE  
FOURNITURES ADMINISTRATIVES, DE PETITS CONSOMMABLES INFORMATIQUES, DE  
PAPIER ET DE MOBILIER COURANT**

- Présentation du projet de convention
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire fait savoir que la convention de Groupement de commandes passée avec PLOERMEL COMMUNAUTE pour l'achat de fournitures administratives, de petits consommables informatiques, de papier et de mobilier courant expire le 31 août 2023.

Ce groupement permet de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des conditions avantageuses d'achat en mutualisant les procédures de passation tout en conservant la qualité des prestations.

PLOERMEL COMMUNAUTE assure les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du ou des titulaires.

PLOERMEL COMMUNAUTE sera chargée de signer et de notifier les marchés pour l'ensemble de membres et prendra à sa charge les frais de procédure de passation.

Chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurera de la bonne exécution des prestations, notamment au regard du paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement qui prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des membres et qui prend fin avec le terme du ou des marchés conclus.

Le marché se décompose en deux lots :

- Lot 01 = achat et livraison de fournitures administratives, de petits consommables informatiques et de papier
- Lot 02 = achat et livraison de mobilier de bureau courant

Le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce Groupement de commandes.

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00

- APPROUVE l'adhésion de la Commune à ce Groupement de commandes.
- DESIGNE PLOERMEL COMMUNAUTE en tant que coordinatrice de ce groupement de commandes.
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer la convention ainsi que tous les actes en découlant.
- AUTORISE le Représentant du Coordonnateur à signer les marchés issus du Groupement de commandes pour le compte de la Commune ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

**7 6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-16DEL2023-AR

03/03/2023



Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Affiché le **6 MARS 2023**  
ID : 056-215601345-20230217-17DEL2023-AR

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 FEVRIER 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2023.02.17-11 – MARCHE D'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX – AVENANT N° 2**

**- Proposition d'avenant N°2 au marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 suite au transfert de cette activité à l'entreprise Breizh TPS et Travaux Publics à Guilliers**

**- Délibération à prendre**

Rapporteur : Mr Pascal LE QUEUX

\*\*\*\*\*

**Exposé**

Le Maire donne la parole à Monsieur Pascal LE QUEUX, quatrième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Monsieur Pascal LE QUEUX rappelle qu'un marché public de prestations de services a été passé le 5 août 2021 avec l'entreprise ETA CHAUDERLIER de Guilliers pour l'entretien des accotements des voies communales et chemins ruraux de la Commune.

Il informe l'assemblée délibérante que cette activité va être transférée à la société BREIZH TPS et Travaux Publics à Guilliers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Il sollicite le Conseil Municipal pour passer un avenant N° 2 de transfert.

**LE CONSEIL,**

Après exposé du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
<b>POUR</b>	<b>14</b>
CONTRE	00



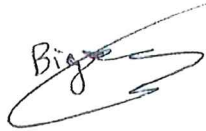
- EMET un avis favorable à la passation d'un avenant N° 2 de transfert au profit de la société BREIZH TPS et travaux publics à Guilliers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le **6 MARS 2023**

ID : 056-215601345-20230217-17DEL2023-AR